

COMMUNE DE RECHICOURT LE CHATEAU
COMPTE RENDU
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Moselle. Arrondissement de Sarrebourg
Conseillers élus : 15 – Conseillers en fonction : 12 – Conseillers présents : 9
Date de convocation : Convocation 26 septembre 2019 Séance le 01 octobre 2019

Sous la présidence de Gérard KELLE, Maire.

Présents : Gérard KELLE, Maire – Michel THOMAS – Stéphane ERMANN Adjoints, – Chantal LECRIVAIN – Jean-Claude SANDONATO – Didier DEVANTAU – Flavien SINGERLE – Romain KELLE – Emmanuel AUBRY – conseillers municipaux.

Absents excusés : Jean Bernard BERGER – Fabrice LEROUX – Nathalie JAMBOIS conseillers municipaux.

DCM 2019/V/1 Convention avec le syndicat mixte du PNRL dans le cadre du projet DEFI-Laine

Dans le cadre du projet DEFI-Laine, en partenariat avec le syndicat mixte du Parc Naturel Régional de Lorraine, une convention doit être signée pour permettre la réalisation d'un projet d'isolation à base de laine de mouton sur le bâtiment de la mairie et plus précisément au niveau des combles.
Après présentation du projet, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité à Monsieur Le Maire pour signer cette convention.

DCM 2019/V/2 nouveaux statuts de la CCSMS

Dans le cadre de la loi 2018-702 du 3.08.18 le législateur a redéfini la compétence assainissement, ainsi la compétence assainissement des eaux usées et la compétence des eaux pluviales sont distinctes. De ce fait, par délibération du 16 mai 2019 les statuts de la CCSMS sont modifiés et la rédaction concernant l'assainissement sera modifiée pour faire la distinction entre eaux usées et pluviales.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité les nouveaux statuts de la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle-Sud

DCM 2019/V/3 Convention de servitude

L'entreprise SOGEA, attributaire du marché concernant les travaux d'assainissement sur Bataville, à besoin de l'autorisation de tous les propriétaires concernés par le passage de canalisations d'eaux usées dans leur terrain pour pouvoir effectuer les travaux de mise en conformité.
Parcelle non-bâtie concernée : S 13 N°261 de 1ha21a94ca

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le maire à signer cette convention.

DCM 2019/V/4 Révision des attributions compensatrices par la CCSMS

Le 11 juillet 2019, la CLECT de la CCSMS s'est réunie pour examiner trois thématiques :
-l'évaluation des charges liées aux compétences transférées au 01.01.2019 suite à la réduction des cotisations au SDIS pour le contrôle technique des poteaux d'incendie,
-le reversement de la compensation exceptionnelle de la perte de la DSR « Cible » pour les communes concernées,
-le paiement par l'ex CCES d'une prestation de balayage sur l'ensemble de ses communes
Notre commune est concernée par ces thématiques, du fait du transfert de sa compétence cotisation au « SDIS ».

Ainsi, pour la Commune de Réchicourt le Château, le rapport de la CLECT préconise une augmentation de l'AC de 240.00€.

L'AC à verser par la CCSMS à la Commune sera donc dorénavant de 79 462 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, approuve le rapport de la CLECT du 11 juillet 2019 et autorise la révision de son attribution de compensation pour la faire passer à 79 462€.

DCM 2019/V/5 Schéma de Cohérence Territoriale (Scot) de l'arrondissement de Sarrebourg

Le maire rappelle aux conseillers qu'ils ont été invités à étudier le dossier de consultation du projet arrêté du Schéma de Cohérence Territoriale (Scot) de l'arrondissement de Sarrebourg qui leur a été transmis en date du 26 septembre 2019.

Après un résumé du dossier, les conseillers municipaux sont invités à émettre un avis sur l'arrêt du SCoT, à la majorité du Conseil Municipal le SCoT est adopté, Mr AUBRY Emmanuel s'abstient

DCM 2019/V/6 Construction d'un bâtiment d'élevage de poulettes

L'EARL DU POUSSIN, gérée par Mme FRITSCH, Christelle projette la construction d'un bâtiment à destination d'élevage de poulettes en volières sur la commune.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, donne son accord, à l'unanimité, pour ce projet.

DCM 2019/V/7 Adhésion à l'association « Terres d'Oh »

Monsieur le maire présente aux conseillers municipaux l'association « Terres d'Oh » et son utilité. Cette association a pour objectif le développement du tourisme fluvial sur le territoire. Réchicourt-le-Château bénéficiant d'un territoire propice au développement touristique fluvial par son emplacement et par la proximité immédiate de sa grande écluse, le maire propose aux conseillers municipaux d'adhérer à l'association moyennant la somme de 150€ l'an.

Après en avoir délibéré le conseil municipal vote à la majorité l'adhésion à l'association, Mr Aubry Emmanuel s'abstient.

DCM 2019/V/8 Nomination des agents recenseurs et du coordonateur communal

Le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de nommer deux agents recenseurs et un agent coordonnateur afin de réaliser en 2020 le recensement des habitants de la commune.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, donne son accord, à l'unanimité, pour la nomination des deux agents recenseurs et du coordonateur communal. Ainsi Mme Devantaux et Mme Weber seront nommées agent recenseur et Mr Sandonato nommé coordonnateur.

DIVERS

Mr Devantaux présente les différents ateliers pouvant être organisés pendant la journée bénévolat prévue le 12 octobre 2019. Après concertation plusieurs ateliers sont retenus, une réunion de préparation aura lieu le vendredi 05 octobre 2019 afin d'organiser cette journée d'action.

L'association AAPPMA de Réchicourt a tendance à s'approprier la salle de réunion du gîte ainsi que l'espace réservé aux locataires pêcheurs. Et depuis plusieurs mois, elle entropose du matériel dans l'espace réservé au stockage du matériel de la commune dans le local des pompiers. Il est donc nécessaire de refaire le point avec l'association et de mettre en place une convention reprenant tous ces points. Un garage devant se libérer prochainement, il est envisageable de le proposer à la location à l'association.

